

# DES INÉGALITÉS QUI PERDURENT

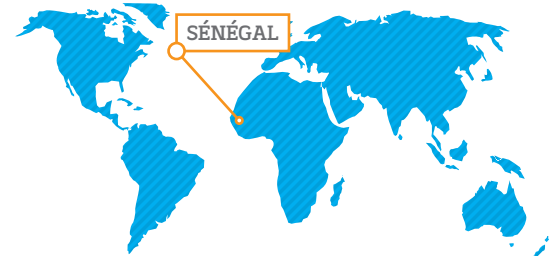
## LA SITUATION DES DROITS DES FEMMES AU SÉNÉGAL



### MISE EN CONTEXTE

Au Sénégal, il existe une sous-représentation des femmes dans les sphères de décisions aux niveaux local et national. Ce phénomène est avant tout lié au contexte socioculturel généré par un système patriarcal qui confère aux hommes le contrôle des lieux de pouvoir. Certaines organisations sénégalaises permettent toutefois aux femmes de se regrouper pour renforcer leur pouvoir de négociation face aux institutions politiques et traditionnelles locales. Ces groupes font la promotion du leadership féminin en supportant les candidatures des femmes dans les instances de décisions. De plus, grâce à des campagnes de mobilisation et à des pressions auprès des représentants politiques, il arrive que des lois en faveur de l'amélioration du statut social de la femme soient adoptées ou que d'autres lois discriminatoires à l'égard des femmes soient modifiées.

Source : MAECD; Réseau Siggil Jigéen, FeDDAF.



### CONSIGNES

Compose un texte d'opinion de 250 mots sur l'importance de l'existence d'organisations telles que celle qui t'est présentée ci-dessous. Appuie tes propos sur les informations et les commentaires qui te sont fournis.

#### 1972 - ADOPTION DU CODE DE LA FAMILLE

Protection et reconnaissance des droits des femmes. Les articles 108 et 111 interdisent formellement le mariage précoce ou forcé.

*La pratique des mariages forcés persiste dans certaines régions du pays, au nord du Sénégal.*

#### 1982 - LOI N°82-019

Les femmes peuvent accéder au corps des cadres des fonctionnaires de l'aviation civile, aux corps des commissaires de police, d'officiers de police et d'inspecteurs. Le statut de la fonction publique précise qu'il n'y a aucune discrimination fondée sur le sexe dans l'application dudit statut. Le décret de 1977 et la loi de 1982 protègent spécifiquement la femme.

*Au Sénégal, les activités traditionnellement réservées aux femmes sont peu valorisées. Les hommes ont accès aux secteurs les plus porteurs tels que les*

banques, les industries, les cultures d'exportation, etc. Les femmes vont davantage être ancrées au petit commerce de détail, à la culture vivrière et au petit élevage.

### 1999 - LOI MODIFIANT LE CODE PÉNAL

Loi qui réprime plus sévèrement les violences faites aux femmes. Définit et prévoit la répression de nouvelles infractions longtemps décriées par les femmes, il s'agit de l'inceste, du viol, du harcèlement sexuel, de l'excision, de la pédophilie et des violences conjugales.

*Quoique officiellement interdite et passible d'une peine de prison, la pratique de l'excision [ou mutilation génitale féminine] repose sur les traditions à la base de l'identité culturelle. Sa pratique demeure très controversée et source de nombreux débats au sein de la société sénégalaise. Un travail de sensibilisation aux risques encourus est nécessaire ainsi qu'une mobilisation des femmes pour résister aux pressions sociales.*

### 2001 - NOUVELLE CONSTITUTION

Le préambule de la nouvelle Constitution stipule que la CEDEF [La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, 2002] en est une partie intégrante.

*La Constitution sénégalaise interdit toute discrimination fondée sur le sexe et elle stipule que tous les êtres sont égaux en droit. Par contre, malgré les lois et les chartes qui protègent les droits des femmes, les comportements discriminatoires envers ces dernières continuent d'être une réalité autant au Sénégal que dans le reste du monde.*

Le droit à la propriété de la terre est désormais garanti aussi bien à l'homme qu'à la femme. Les restrictions surtout coutumières à l'accès de la femme à la terre sont interdites. La femme voit ainsi consacré son droit à la terre (art 15). La femme a le droit d'avoir son patrimoine propre comme le mari. Elle a également droit à la gestion personnelle de ses biens.

*Quoiqu'elles assument un rôle majeur dans le domaine de l'agriculture, les femmes sénégalaises éprouvent encore de multiples difficultés d'accès à la propriété des terres cultivables. Même si les choses commencent à changer, les femmes des milieux ruraux - analphabètes, sous-informées et sous-représentées - ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour faire respecter leur droit d'accès à la terre.*



**LE RÉSEAU SIGGIL JIGÉEN**

Cette organisation regroupe 16 associations sénégalaises, toutes ayant à cœur la promotion et la défense des droits des femmes.

**Objectifs de l'organisation :**

- Améliorer et renforcer le statut de la femme sénégalaise;
- Promouvoir et défendre les droits et l'intégrité de la femme;
- Défendre l'accès et la participation des femmes aux sphères de décision;
- Contribuer à l'instauration de rapports de genre équitables et égalitaires.

Réussites auxquelles le Réseau Siggil Jigéen a grandement contribué :

- 1999** : Vote de lois condamnant les violences contre les femmes.
- 2001** : Nomination de la première femme ministre au Sénégal.
- 2013** : Mise en place de la campagne pour légiférer l'avortement clandestin.
- 2015** : Travaille à l'amélioration du service de santé dans 11 régions du Sénégal.

Source : <http://siggiljigeeen.org/>



WOLOF	FRANÇAIS
Jigéen	Femme
Siggil	Rehausser, réhabiliter, promouvoir, défendre